

# Après mars et avril, les taux baissent encore en mai

c'est l'occasion pour les détenteurs d'un crédit immobilier à un taux plus élevé de renégocier leur prêt.

Après mars et avril, les taux des crédits immobiliers en Corse continuent de baisser en mai... à tel point qu'ils reviennent à nouveau à leur niveau historique de fin 2016.

Depuis le début de l'année, certains de nos partenaires bancaires en sont tout de même à leur deuxième ou troisième baisse de taux, pour un total de -0,30 % de recul.

## Trois règles d'or à respecter

Avec des taux autour de 1%, tous les détenteurs d'un crédit immobilier avec un taux supérieur à 2% peuvent potentiellement être gagnants à renégocier

Mais il faut respecter trois règles d'or avant d'entamer les démarches :

- disposer d'un capital restant dû d'au moins 70 000 euros,
- être dans la première moitié de son crédit immobilier
- avoir un écart de taux d'au moins 0,70% entre le taux de votre crédit -hors assurance- et celui pratiqué aujourd'hui

Il faut s'assurer qu'il y ait un écart de 0,70 % à 1 % minimum entre le taux de son crédit immobilier et les taux proposés actuellement, être dans le premier tiers de la durée de remboursement de son crédit immobilier et avoir encore 70 000 euros à rembourser minimum.

Vous êtes dans ce cas ? Alors contactez-nous car Il faut commencer par bien préparer votre dossier de prêt et

notamment, demander à sa  
banque le décompte de remboursement.